

RAPPORT D'ACTIVITÉS SUR LES FOURNISSEURS DE SOUTIEN CULTUREL POUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN EN SANTÉ – RÉOLUTION DES QUESTIONS DES PENSIONNATS INDIENS (PSS-RQPI)

Numéro de l'ICD/Année financière : HC-P013 (2020-2021)

NOTE : Ce document est une représentation des exigences de production de rapports pour l'ICD HC-P013. Il ne s'agit pas d'un modèle de rapport ni d'un outil de collecte de données. Le cas échéant, le bureau régional vous fournira des modèles de rapports, des guides et des outils de collecte de données qui vous aideront à répondre aux exigences de production de rapports. Ces documents sont indiqués en caractères gras et en italiques dans le document. Veuillez communiquer avec [le bureau régional de la DGSPNI-SAC](#) si vous n'avez pas reçu d'exemplaires de ces documents, pour toute question ou si vous avez besoin d'aide.

Exigences du programme en matière de rapports :

Le bénéficiaire doit présenter au ministre le rapport d'activités sur les Fournisseurs de soutien culturel pour le Programme de soutien en santé – Résolutions des questions des pensionnats indiens (PSS-RQPI), qui doit comprendre les renseignements suivants présentés par quart :

1. nombre d'anciens étudiants des pensionnats indiens qui ont reçu des services de soutien culturel;
2. nombre de membres de la famille d'anciens étudiants des pensionnats indiens qui ont reçu des services de soutien culturel;
3. données regroupées et non identifiables, notamment le sexe, l'âge, le statut (Première Nation, Inuit, Métis, non-inscrit, non Autochtone); et
4. nombre d'échanges – et leur raison – entre le fournisseur de soutien culturel et l'ancien étudiant des pensionnats ou un ou des membres de sa famille immédiate ou de personnes de confiance (p. ex., soutien culturel, techniques traditionnelles de guérison).